



**MISSION D'INFORMATION ET DE CONTACTS EN HAÏTI
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)
À L'OCCASION DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET SÉNATORIALES
ET DU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, LE 25 OCTOBRE 2015**

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'APF
 - Port-au-Prince (Haïti)
 - 20 au 27 octobre 2015
- PARTICIPANT**
- M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes et membre de la Section du Québec de l'APF.
- CONTEXTE**
- Cette mission d'information et de contacts était organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Elle fait suite à celle organisée en août 2015 pour le premier tour des élections législatives et sénatoriales.
 - Le député avait pris part à la précédente mission (premier tour des élections législatives). Sa participation au second tour a permis à l'Organisation de bénéficier de son expérience acquise au premier tour et d'assurer la continuité de son appui au processus démocratique en Haïti.
 - La délégation de l'OIF était dirigée par M. Pierre André Wiltzer, ancien ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie de la France.
- OBJECTIFS ET ENJEUX**
- Appuyer les processus de démocratisation et la consolidation de l'État de droit dans l'espace francophone par l'accompagnement des processus électoraux.
 - Contribuer, dans le respect de la souveraineté des États et dans le cadre de la législation nationale en vigueur, à assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral.
 - Participer à la rédaction d'un rapport rendant compte à l'OIF des conditions dans lesquelles s'est déroulée la consultation électorale.
 - Susciter une concertation avec d'autres missions d'observation internationales.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- Positionner l'Assemblée nationale du Québec comme acteur de la promotion de la démocratie en Haïti.
- Les membres de la mission se sont entretenus avec les autorités politiques (président, premier ministre, et les ministres de la Justice et des Affaires étrangères), le Conseil électoral provisoire (CEP), des organisations de la société civile, ainsi qu'avec des représentants des partenaires internationaux (OEA, UNOPS, UE, France, Canada, ParlAmericas).
- Le rapport de mission souligne que, dans les bureaux observés, le matériel électoral était complet. Les bureaux ont ouvert avec près d'une heure de retard pour les mandataires.
- Le personnel électoral était bien formé, bien identifié et particulièrement efficace. Il a reçu une nouvelle formation à la suite des élections du 9 août.
- Selon le rapport de mission, lors du dépouillement dans le centre de vote observé (7 bureaux), le taux de participation était de +/-30%.
- Globalement, les améliorations apportées par le CEP ont été efficaces, le principal problème restant est la communication avec les électeurs et les médias. Selon plusieurs intervenants, les décisions et les règles ne sont pas rendues publiques ou sont difficilement accessibles pour les citoyens. Un travail de vulgarisation est nécessaire pour faciliter la compréhension du langage juridique par les citoyens et les médias.
- Sur la base des constats faits le 25 octobre 2015, la mission électorale francophone formule les recommandations suivantes :
 - Revoir la constitution pour réduire la fréquence des joutes électorales. Il serait bon de prendre exemple sur des pays ayant des similitudes. Cet exercice sera difficile, mais il est nécessaire pour assurer la stabilité du pays ;
 - mettre en place des organes électoraux permanents et consensuels ;
 - Fusionner les services de l'état civil et de l'Office national d'identification pour tirer avantage du seul registre informatisé des citoyens ;
 - Réviser régulièrement les listes électorales afin d'en expurger les personnes décédées ;
 - Définir des normes et des critères de délimitation du territoire et s'assurer de leur mise en application. Un bon découpage du territoire est à la base de la production de listes électorales fiables ;
 - Accompagner le CEP dans la pérennisation de l'expérience des élections en cours pour ne pas reproduire les mêmes erreurs lors du prochain cycle électoral. Une série de procédures doit être produite ;

**COMMENTAIRES/CONCLUSIONS
(SUITE)**

- La réforme du cadre juridique des élections et la mise en place effective du Conseil constitutionnel, chargé du traitement du contentieux électoral ;
 - Renforcer la transparence des opérations de compilation des résultats ;
 - Améliorer les conditions de proclamation des résultats électoraux.
- Cette activité a contribué à renforcer l'expertise du parlementaire québécois en matière d'observation électorale en Francophonie et a démontré aux partenaires l'importance qu'accorde l'ANQ à la consolidation de la démocratie parlementaire en Haïti.
- Le député a également profité de son séjour pour s'entretenir avec l'ambassadeur du Canada en Haïti, M^{me} Paula Caldwell, de l'intérêt à soutenir le parlement haïtien une fois le processus électoral complété.

COÛT

- Per diem et autres frais	3 171,34 \$
- Transport	774,31 \$
Total	3 945,65 \$